



## Vison d'Amérique

(*Neovison vison*)

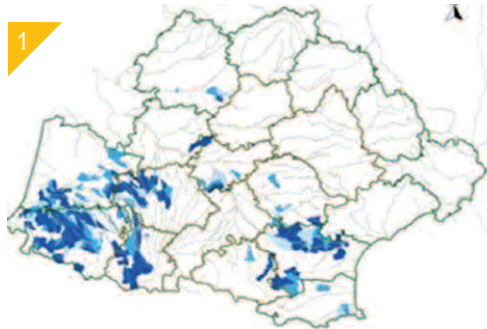
### Programme de lutte contre le Vison d'Amérique en Midi-Pyrénées

#### Fédération régionale des chasseurs (FRC) de Midi-Pyrénées

- Association loi 1901 agréée au titre de la protection de l'environnement, aux statuts définis par arrêté ministériel représentant les fédérations départementales de chasse (FDC) à l'échelle de la région et en charge de la coordination des projets régionaux et interdépartementaux.
- Membre du comité technique en charge de l'objectif de diminution de la compétition avec le Vison d'Amérique, dans le cadre du plan national de restauration du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) (2007 - 2011).
- Porteur du programme de lutte contre le Vison d'Amérique (*Neovison vison*) en Midi-Pyrénées (MP) en partenariat avec les fédérations départementales des chasseurs des Hautes-Pyrénées et du Gers.
- Contact : Karine Saint-Hilaire - [frcmp@chasseurdefrance.com](mailto:frcmp@chasseurdefrance.com).

#### Programme de lutte contre le Vison d'Amérique 2010-2013

- Programme mis en place pour répondre à l'objectif du deuxième plan national de restauration du Vison d'Europe (2007 - 2011) visant à « réduire la compétition avec le Vison d'Amérique ».
- Programme de lutte comprenant cinq actions :
  - animation du projet ;
  - acquisition de compétences et de matériels ;
  - organisation du piégeage et contrôle des captures ;
  - bilan des connaissances sur le Vison d'Amérique en Midi-Pyrénées ;
  - communication sur le projet.
- Objectifs :
  - connaître la répartition du Vison d'Amérique sur la région Midi-Pyrénées ;
  - poursuivre et développer une action de contrôle du Vison d'Amérique en limite de la zone de présence du Vison d'Europe (réduction des effectifs, limitation de l'expansion) ;
  - apporter des informations complémentaires pour tirer un bilan et des perspectives au plan national de restauration du Vison d'Europe.
- Projet conduit par la FRC Midi-Pyrénées, les FDC 65 et FDC 32 en partenariat avec l'association des piégeurs des Hautes-Pyrénées et du Gers et la DIRSO ONCFS, soutenu par l'Union européenne et la Dreal Midi-Pyrénées.



1- Répartition du Vison d'Amérique en Midi-Pyrénées et départements limitrophes de 2007 à 2012.

© FDC 31, 32, 65, 81, 82, 12, 46, 09, 64, 40, 47, 24, 19, 15, 48, 30, 34, 11, 66. Cartographie : FRC MP-Analis Borrelli, Août 2012.

#### Site d'interventions

- En 1999, trois populations férales de Vison d'Amérique étaient recensées en France dont une occupant de nombreux secteurs hydrographiques de l'Adour dans le Sud-Ouest de la France (Aquitaine et Midi-Pyrénées).
- En 2012, dans le cadre du programme de lutte contre le Vison d'Amérique, une enquête a été réalisée sur la région Midi-Pyrénées et les départements limitrophes afin de connaître la répartition actuelle de la population de Vison d'Amérique dans le Sud-Ouest de la France.
- Les campagnes de capture du Vison d'Amérique concernent uniquement les départements des Hautes-Pyrénées et du Gers (seuls départements de la région concernés par l'application du plan Vison d'Europe).

#### Nuisances et enjeux

- La présence du Vison d'Amérique dans le milieu naturel en France est la conséquence d'évasions régulières des élevages pour l'industrie de la pelleterie installés à partir de 1926.
- C'est dans les années 1980 qu'apparaît la population du Sud-Ouest de la France, sur les départements des Pyrénées Atlantiques et des Hautes-Pyrénées. Dès les années 1990, cette population s'étend aux départements du Gers et des Landes.
- En Midi-Pyrénées, la régulation des populations de Vison d'Amérique représente un enjeu principalement pour la préservation de la faune indigène.
- Compétition avec le Vison d'Europe en faveur du Vison d'Amérique :
  - le Vison d'Europe est une espèce protégée au niveau européen (convention de Berne, inscrite aux annexes II et IV

de la directive « Habitats Faune Flore ») et national (arrêté interministériel du 23 avril 2007) qui a fait l'objet de deux plans nationaux de restauration de 2000 à 2004 et de 2007 à 2011 ;

- cette espèce indigène est en forte régression et occupe la même niche écologique que le Vison d'Amérique mais les départements des Hautes-Pyrénées et du Gers sont reconnus comme des territoires offrant des possibilités de reconquête pour le Vison d'Europe.

■ Prédation généraliste et opportuniste :

- d'espèces d'oiseaux liées au milieu aquatique, d'amphibiens, de volailles élevées, de poissons (impact en pisciculture), etc. ;

- et occasionnellement du Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*), mammifère insectivore endémique des Pyrénées et faisant également l'objet d'un plan national d'action.

■ Vecteur de maladies transmissibles à la faune indigène et à l'homme (maladie de Carré, parvovirose, leptospirose, etc.).

## Interventions

### ■ Enquête sur la répartition du Vison d'Amérique en Midi-Pyrénées

■ L'enquête nationale lancée en 1999 à l'initiative de l'ONCFS et le travail de collecte de données réalisé en 2011 pour l'atlas des mammifères en Midi-Pyrénées, ont fait état de la présence d'une population de Vison d'Amérique dans le Sud-Ouest (Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques, Landes et Gers), mais également d'une dizaine d'observations d'individus dans la région de la Montagne Noire (Aude et Tarn).

■ Dans le cadre du programme de lutte du Vison d'Amérique en Midi-Pyrénées, une enquête régionale a été réalisée en 2012 afin d'actualiser les connaissances sur l'état de colonisation du Vison d'Amérique dans le Sud-Ouest de la France et de permettre de pouvoir anticiper les éventuelles expansions des populations.

■ Réalisation de l'enquête :

- collecte de données allant de juillet 2007 à juin 2012 ;

- territoires concernés : les départements de Midi-Pyrénées et limitrophes ;

- destinataires de l'enquête : les services techniques des 19 FDC, les huit associations départementales de piégeurs agréés (APA) de Midi-Pyrénées après information de l'Union nationale des piégeurs agréés de France et des unions régionales existantes, les services départementaux de l'ONCFS, associations naturalistes (Nature Midi-Pyrénées, conservatoires d'espaces naturels, etc.), Dreal, DDT, Onema, parcs naturels régionaux, etc. ;

- deux fiches à compléter sur un tableau Excel envoyé par courriel : une « fiche d'identité » permettant de saisir des informations concernant le rédacteur de la fiche, une « fiche d'observation » permettant de saisir des renseignements sur chaque observation (date, coordonnées géographiques, type et circonstances de l'observation), des informations sur la présence éventuelle de portées, sur l'origine potentielle des animaux, avec si possible des éléments permettant de valider l'observation (photos, cadavres, etc.) ;

- en complément, rencontre avec les acteurs locaux sur place, essentiellement dans les départements des Hautes-Pyrénées et du Gers.

### ■ Campagnes de piégeage

■ Des campagnes de piégeage du Vison d'Amérique sont effectuées dans les départements des Hautes-Pyrénées et du Gers concernés par la zone d'application du plan national de restauration du Vison d'Europe.



2- Vison d'Amérique.

3- 4- Vison d'Amérique capturé dans un piègeage.

■ Méthodes d'intervention : interventions réalisées par un réseau de piégeurs volontaires et bénévoles pouvant bénéficier :

- de pièges-cages (piège de première catégorie) gratuits mis à disposition par les FDC. Ces pièges nécessitent une déclaration en mairie de chaque commune faisant l'objet d'une campagne de piégeage et une obligation d'agrément ;
- de l'aide d'un technicien référent de la FDC pouvant certifier l'espèce capturée : obligatoire, pour la campagne 2011/2012, dans le Gers mais pas dans les Hautes-Pyrénées (arrêtés préfectoraux) ;
- d'un dédommagement des frais liés à la bonne application du protocole de lutte par une indemnité de 20 euros pour tout Vison d'Amérique capturé vivant et certifié par le référent départemental.

- Rédaction d'une fiche de suivi des captures tenue par chaque piégeur.
- Euthanasie des individus capturés par tir.

## Résultats et bilan

### ■ Résultats de l'enquête

- Augmentation de l'aire de répartition de la population de Vison d'Amérique du Sud-Ouest depuis l'enquête de 1999.
- Confirmation de l'existence d'une 4<sup>ème</sup> population à l'est de la région Midi-Pyrénées, dans la région de la Montagne Noire.
- À terme, un risque de convergence de ces populations au niveau de la Haute-Garonne via le Canal du Midi et ses affluents est à prendre en compte.

### ■ Résultats des campagnes 2011 – 2012 et 2012 – 2013

Mobilisation des piégeurs - Saison 2011-2012.

Source : Fédérations départementales de chasseurs.

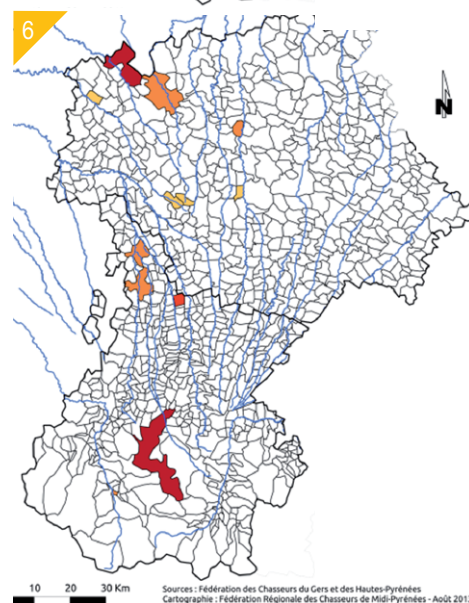
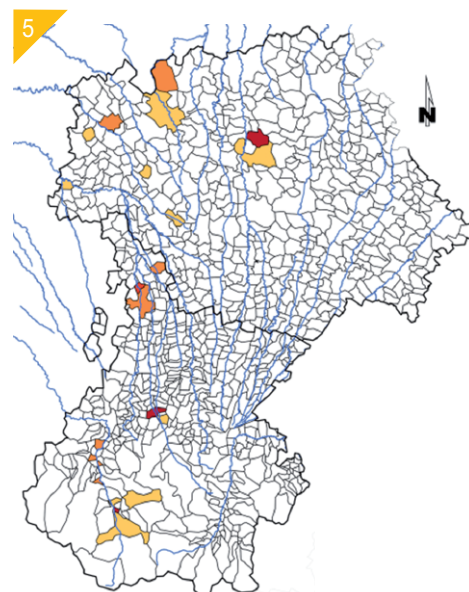
Département	65	32
Nombre de piégeurs actifs	350	282
Nombre de piégeurs ayant contacté le référent FDC pour identification	10	10
Nombre de piégeurs ayant capturé au moins un Vison d'Amérique	9	7

Résultats des captures - Saison 2011-2012

Département	65	32
Nombre de communes avec contrôle de Vison d'Amérique effectué	Une dizaine	11
Nombre de captures contrôlées*	57	27
Nombre de Vison d'Amérique contrôlés*	54	19
Autres espèces contrôlées*	3 Putois	8 Putois

### ■ Bilan

- Résultats obtenus grâce à l'implication d'une dizaine de piégeurs réellement actifs dans le piégeage du Vison d'Amérique (piégeage régulier sur les zones de présence connues du Vison d'Amérique).



© 2011-2012 (FRC MP)

Sources : Fédération des Chasseurs du Gers et des Hautes-Pyrénées  
Cartographie : Fédération Régionale des Chasseurs de Midi-Pyrénées - Août 2013

#### Légende

Principaux cours d'eau

Nombre de captures

□ Pas de captures connues

■ 1

■ 2 - 3

■ 4 - 6

■ > 6

5- Bilan des captures du Vison d'Amérique dans les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées. Saison 2011-2012.  
6- Saison 2012-2013.



- Captures peu représentatives de la réelle présence de l'espèce sur les départements en raison du piégeage effectué souvent au même endroit toute l'année.
- Objectifs du nombre de captures non atteints (fixés sur la base du nombre des déclarations de piégeage des années précédentes) :
  - Hautes-Pyrénées : 150 ;
  - Gers : 100.
- Problème de motivation des piégeurs dans le Gers lié aux aléas et modifications des conditions de piégeage entre 2012 et 2013.
- Présence de zones « puits » à Vison d'Amérique et de zones sans Vison d'Amérique d'après les piégeurs expérimentés. Pas d'explication pour le moment.
- Budget total de 2011 à 2013 (deux campagnes de piégeage) : 44 849 euros.

## Valorisation des actions

- Présentation du bilan des campagnes de piégeage effectuées dans les deux départements lors du comité de pilotage.
- Présentation d'un poster sur les résultats de l'enquête lors du colloque des naturalistes de Midi-Pyrénées, en février 2013 organisé par l'association Nature Midi-Pyrénées.
- Présentation des résultats des campagnes de piégeage lors du salon agricole de Tarbes en 2013.
- Diffusion d'un article de presse dans La Dépêche du Midi (le 28 juin 2013) sur les campagnes de piégeage du Vison d'Amérique.
- En ligne sur le site Internet de la fédération régionale des chasseurs de Midi-Pyrénées :
  - des pages présentant le programme de lutte contre le Vison d'Amérique ;
  - un article sur les résultats de l'enquête de la fédération régionale des chasseurs Midi-Pyrénées réalisée en 2012 : « La situation du Vison d'Amérique en Midi-Pyrénées » ;
  - une fiche descriptive de l'espèce.

## Perspectives

- Possible abandon du programme dans sa forme actuelle compte tenu de l'extension de la population et de la non-connaissance des attentes des instances administratives nationales sur la suite du plan national de restauration du Vison d'Europe et leur volonté d'agir envers le Vison d'Amérique, espèce envahissante : réorientation possible vers de l'information via les formations de piégeurs.
- Tentative de remobilisation du réseau via l'action d'échange de pièges sur la région Midi-Pyrénées.

Rédaction : Sandra Fernandez, Irstea

### Pour en savoir plus

- Site internet de la fédération régionale des chasseurs de la région Midi-Pyrénées : <http://www.frc-midipyrenees.fr/>.
- Borrell, A. 2012. Statut et lutte contre une espèce exotique envahissante : le Vison d'Amérique (*Neovison vison*) en Midi-Pyrénées. Rapport de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage, Angers. 103 pp.

